

ECHANGE DES PERMIS ETRANGERS

LISTE DES PIECES A FOURNIR

AUCUN DEPOT DE DOSSIER d'échange de permis étranger

N'EST ACCEPTE au guichet APRES 12 H 15

Les DOCUMENTS ORIGINAUX doivent être OBLIGATOIREMENT PRESENTES

ETRANGER AVEC UN PERMIS ETRANGER

- Photocopie du titre de séjour (échange possible uniquement si la date de début de validité du 1er titre de séjour est inférieure à 1an)
- Pour les ressortissants suisses sans titre de séjour : justificatif de domicile en France et tout document prouvant la date d'entrée en France, notamment les certificats de résidence établis par les communes suisses (avec leur traduction).
- Si le titulaire du permis n'est pas de la même nationalité que le permis présenté à l'échange, il doit fournir les justificatifs prouvant un séjour de 6 mois minimum (incluant la date d'obtention du permis) dans le pays lui ayant délivré ce permis.
- Photocopie du passeport
- L'original du permis étranger et une photocopie couleur (recto et verso)
- Traduction officielle si le permis n'est pas rédigé en langue française (la liste des traducteurs agréés est disponible auprès de la Cour d'appel de Toulouse – place du Salin)
- 4 photographies d'identité récentes, identiques et de taille réglementaire, conformes à la norme NFZ 12010 (35mm de largeur x 45mm de hauteur. La tête doit être dans l'axe de la photo, nue et de face - photos non scannérisées). Les nom, prénom et date de naissance du demandeur doivent figurer au dos de ces photos.

EUROPEEN * AVEC UN PERMIS ETRANGER

- Photocopie de la carte d'identité, carte de séjour ou passeport (échange possible uniquement si résidence en France depuis plus de 6 mois et moins d'1 an et 6 mois)
- L'original du permis étranger et une photocopie couleur (recto et verso)
- Traduction officielle si le permis n'est pas rédigé en langue française (la liste des traducteurs agréés est disponible auprès de la Cour d'appel de Toulouse – place du Salin)
- Le certificat de résidence du Consulat du demandeur dans le pays où a été délivré le permis ou à défaut une attestation, de travail, de scolarité justifiant :
 - **d'une durée minimum de 6 mois à l'étranger, incluant la date d'examen du permis de conduire**
 - **de la date d'arrivée en France**
- Justificatif du domicile actuel en France
- Justificatif de 6 mois de résidence en France
- 4 photographies d'identité récentes, identiques et de taille réglementaire, conformes à la norme NFZ 12010 (35mm de largeur x 45mm de hauteur. La tête doit être dans l'axe de la photo, nue et de face - photos non scannérisées). Les nom, prénom et date de naissance du demandeur doivent figurer au dos de ces photos.

* européen : d'un pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen

FRANÇAIS AVEC UN PERMIS ETRANGER

- Photocopie de la carte d'identité (*échange possible uniquement si résidence en France depuis moins d'1 an*)
- L'original du permis étranger et une photocopie couleur (recto et verso)
- Traduction officielle si le permis n'est pas rédigé en langue française (la liste des traducteurs agréés est disponible auprès de la Cour d'appel de Toulouse – place du Salin)
- Le certificat de résidence du Consulat de France justifiant :
 - **d'une durée minimum de 6 mois à l'étranger incluant la date d'examen du permis de conduire**
 - **du retour en France depuis moins d'1 an**
- Si le demandeur ne peut pas fournir de certificat de résidence et s'il possède également la nationalité de l'Etat qui lui a délivré le permis de conduire, il doit fournir une copie de son passeport en cours de validité délivré par cet Etat et apporter la preuve des 6 mois de résidence par tout document approprié présentant des garanties d'authenticité.
- Justificatif du domicile actuel en France
- 4 photographies d'identité récentes, identiques et de taille réglementaire, conformes à la norme NFZ 12010 (35mm de largeur x 45mm de hauteur. La tête doit être dans l'axe de la photo, nue et de face - photos non scannérisées). Les nom, prénom et date de naissance du demandeur doivent figurer au dos de ces photos.

ETRANGER AVEC UN PERMIS EUROPEEN *

- Photocopie du titre de séjour
- Photocopie du passeport
- L'original du permis étranger et une photocopie couleur (recto et verso)
- Traduction officielle si le permis n'est pas rédigé en langue française (la liste des traducteurs agréés est disponible auprès de la Cour d'appel de Toulouse – place du Salin)
- 4 photographies d'identité récentes, identiques et de taille réglementaire, conformes à la norme NFZ 12010 (35mm de largeur x 45mm de hauteur. La tête doit être dans l'axe de la photo, nue et de face - photos non scannérisées). Les nom, prénom et date de naissance du demandeur doivent figurer au dos de ces photos.

EUROPEEN AVEC UN PERMIS EUROPEEN *

- Photocopie de la carte d'identité, de la carte de séjour ou du passeport
- L'original du permis étranger et une photocopie couleur (recto et verso)
- Traduction officielle si le permis n'est pas rédigé en langue française (la liste des traducteurs agréés est disponible auprès de la Cour d'appel de Toulouse – place du Salin)
- Justificatif du domicile actuel en France
- Justificatif de 6 mois de résidence en France (carte de séjour ou 1 justificatif : contrat de location, contrat de travail, justificatif sécurité sociale, inscription registre commerce, avis d'imposition,...)
- 4 photographies d'identité récentes, identiques et de taille réglementaire, conformes à la norme NFZ 12010 (35mm de largeur x 45mm de hauteur. La tête doit être dans l'axe de la photo, nue et de face - photos non scannérisées). Les nom, prénom et date de naissance du demandeur doivent figurer au dos de ces photos.

FRANÇAIS AVEC UN PERMIS EUROPEEN *

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- L'original du permis étranger et une photocopie couleur (recto et verso)
- Traduction officielle si le permis n'est pas rédigé en langue française (la liste des traducteurs agréés est disponible auprès de la Cour d'appel de Toulouse – place du Salin)
- Justificatif du domicile actuel en France
- 4 photographies d'identité récentes, identiques et de taille réglementaire, conformes à la norme NFZ 12010 (35mm de largeur x 45mm de hauteur. La tête doit être dans l'axe de la photo, nue et de face - photos non scannérisées). Les nom, prénom et date de naissance du demandeur doivent figurer au dos de ces photos.

* européen : d'un pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen